

l'égard du comité. Ils ont appris avec plaisir que le comité provincial, le gouvernement provincial et les autorités fédérales sont disposés à collaborer avec le comité régional. Le comité de Kootenay se tiendra en contact étroit avec tous ceux que ce problème intéresse.

Me rendant compte de la valeur incalculable de notre patrimoine de libertés civiles et ayant été à même depuis plusieurs années de me tenir au courant de la situation, je désire, en ma qualité de député de Kootenay-Ouest, formuler les propositions suivantes. Avant tout, il faut que les deux gouvernements acceptent leurs responsabilités, faute de quoi ce problème ne sera jamais résolu. J'affirme même que le gouvernement fédéral a ici une responsabilité morale. Du point de vue juridique, la responsabilité appartient sans doute au gouvernement provincial, mais je suis d'avis qu'il faut que la solution de cette question ardue fasse l'objet de la collaboration des deux gouvernements. J'exhorte le ministre de la Justice à utiliser tous les avantages que lui procure la situation en quelque sorte prééminente de son ministère et des fonctions qu'il occupe pour collaborer de toutes façons possibles avec le gouvernement provincial.

En disant que je me rends parfaitement compte des difficultés auxquelles doit faire face le ministre, je reconnais qu'on ne peut accepter de responsabilité sans le pouvoir et que le pouvoir et la responsabilité reposent actuellement entre les mains du gouvernement provincial. J'espère toutefois qu'à l'avenir,—et la population que je représente partage le même espoir,—il y aura une entente et une collaboration plus étroites aussi bien que l'acceptation conjointe des responsabilités entre le gouvernement fédéral et celui de la province.

Certaines de ces gens sont ni plus ni moins que des criminels. Croyant parler au nom de la majorité de mes commettants, je prétends que ceux qui commettent des actes franchement criminels, qui se rendent coupables d'incendie volontaire, jettent des bombes et commettent d'autres crimes de cette nature, devraient être appréhendés et, s'ils sont trouvés coupables, subir toutes les rigueurs de la loi.

Cependant, mes électeurs comme moi-même jugeons que ce n'est pas trouver la bonne solution que d'emprisonner pour trois ans des gens qui se sont dévêtus. Je vois que le gouvernement provincial cherche à charger le gouvernement fédéral de cette responsabilité, quand il condamne à trois ans de prison ceux qui se dévêtent. La peine est tout à fait disproportionnée au délit. On cherche de cette façon à charger le gouvernement fédéral des frais d'incarcération de ces personnes.

[M. Herridge.]

Si l'on réussit à mettre la main sur les chefs, on constate qu'il s'agit d'une poignée de roublards qui exploitent un groupe de déséquilibrés ou de déficients mentaux. Qu'on arrête ces chefs de file et l'on aura tôt fait de résoudre le problème. Pour ce qui est du groupe plus considérable de ceux qui souffrent de déséquilibre mental ou de déficience mentale, il sera peut-être nécessaire d'adopter des mesures législatives spéciales après avoir consulté les provinces. Toutefois, ces gens peuvent, du moins je l'espère, être traités comme des malades, des déséquilibrés qui ont besoin de traitement.

Peut-être faudrait-il les détenir sans cependant les arrêter. Peut-être même serait-il nécessaire de les placer à des endroits où ils pourraient gagner leur vie en cultivant le sol. Il faut de la compréhension et ce que j'appellerai de la fermeté humaine pour réadapter ces gens afin d'en faire de bons citoyens qui mèneront une vie normale.

Je me hâte afin de ne pas retarder les travaux du comité. J'espère que le Gouvernement tirera partie de tous ses services, sans excepter la Société des Amis et le comité local. La population de la région que je représente, qui est sans égale au Canada, est disposée à apporter sa collaboration bénévole à tout programme propre à assurer la solution du problème et à ramener ces malheureux à un sain équilibre.

J'aborde maintenant une division de l'administration appelée à rendre de grands services. Elle offre l'occasion de mesures dites d'assainissement social. Seuls deux mille Fils de la Liberté nous causent des ennuis, tandis qu'au moins dix mille Doukhobors sont de braves gens. Traitant la question en 1946, j'avais signalé l'occasion qui s'offrait à la division de la citoyenneté du ministère des Mines et des Ressources de l'époque d'accomplir une besogne utile. Jusqu'ici la division de la citoyenneté n'a pas consacré un rouge liard à ces dix mille Doukhobors.

J'espère que le jeune ministre à qui l'on a confié la direction de cette division se rendra compte de l'occasion qui se présente de prendre des mesures d'assainissement social en faisant bénéficier tous ces gens des avantages que pourrait leur offrir la division de la citoyenneté afin de les aider à devenir de plus en plus conscients des responsabilités que comporte la citoyenneté canadienne. A cette fin nous devons employer tous les moyens possibles. Dès qu'on nous aura démontré qu'ils ont recouvré l'équilibre mental, il nous faudra pourvoir à l'instruction des enfants, afin de nous assurer qu'ils deviendront de véritables citoyens.

J'ai mentionné la nécessité d'une formation en vue de la citoyenneté. Avant de terminer, on me permettra de mentionner